

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance qui aura lieu le lundi 7 janvier 2019.

PROCÈS-VERBAL de la 401e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 17 décembre 2018, à 19 h 56, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2018-518

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 401e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 17 décembre 2018, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2018-519

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 400e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 3 décembre 2018, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

RÉSOLUTION 2018-520

Adoption du second projet de règlement 2018-50.

QUE le second projet de règlement 2018-50, amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 1.5 - Documents annexés et 15.3.2 relatif à l'extension ou à la modification d'une construction dérogatoire, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2018-50.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-50 amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 1.5 - Documents annexés et 15.3.2, relatif à l'extension ou à la modification d'une construction dérogatoire.

RÉSOLUTION 2018-521

Adoption du second projet de règlement 2018-53.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le second projet de règlement 2018-53, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 665-Ca la classe d'usages H-j (multifamiliale 4 à 6 logements), soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2018-53.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-53 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 665-Ca la classe d'usages H-j (multifamiliale 4 à 6 logements).

AVIS DE MOTION

Règlement 2018-54.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-54 relatif à la régie interne des séances du conseil de ville de Val-d'Or.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-01.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-02.

Un avis de motion est donné par la conseillère Karen Busque selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2019-03.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2019-04.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2019-05.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-05 imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2018-522
Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture de services de cadets à l'été 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or, relative à la fourniture des services de deux cadets pour la période du 1er mai au 30 septembre 2019, pour une participation financière de 10 000 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Dépôt du registre public des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Dépôt du registre public des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière a déposé le registre public des déclarations des membres du conseil pour la période du 18 décembre 2017 au 17 décembre 2018. Aucune déclaration n'a été portée au registre au cours de cette période.

COMMENTAIRE
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire et les conseillers et conseillères ont déposé devant le conseil de ville une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec visant à soutenir les actions de préparation aux sinistres dont, prioritairement, les mesures adoptées afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle estime nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

RÉSOLUTION 2018-523

Demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$ dans le cadre du volet 1 du *Programme de soutien aux actions de préparation aux sinistres*.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, totalisant 6 818,38 \$, et confirme que sa contribution sera d'une valeur d'au moins 2 318,38 \$.

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Jean-Pierre Tenhave, soit et est autorisé à signer et à soumettre à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière.

QUE la Ville de Val-d'Or atteste que les renseignements contenus à ce formulaire sont exacts.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a dûment été rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel des aides financières ont été octroyées est de compétence municipale et est admissible à ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

RÉSOLUTION 2018-524

Approbation des dépenses payées relatives à divers travaux d'amélioration exécutés sur le réseau routier pour lesquels des subventions ont été consenties par le ministère des Transports.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville approuve les dépenses respectivement indiquées pour chacun des projets énumérés ci-dessous, toutes relatives à des travaux d'amélioration réalisés, ainsi que les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec:

LIEUX DES TRAVAUX: Chemins Beaulieu, de la Baie-de-la-Paix et Paré
 DESCRIPTION: Rechargement de la couche de roulement
 DOSSIER NO: 00023969-1 89008 2016-06-15-56
 COÛT DES TRAVAUX: 290 069,00 \$
 MONTANT DE LA SUBVENTION: 44 000,00 \$
 VERSEMENT: 3e versement, exercice financier 2018-2019

LIEUX DES TRAVAUX: Chemins Gervais, Pascalis et de la Plage
 DESCRIPTION: Pavage et rechargement de la couche de roulement
 DOSSIER NO: 00025693-1 89008 2017-06-16-2
 COÛT DES TRAVAUX: 250 000,00 \$
 MONTANT DE LA SUBVENTION: 80 000,00 \$
 VERSEMENT: 2e versement, exercice financier 2018-2019

LIEU DES TRAVAUX: Boulevard Barrette
 DESCRIPTION: Installation de glissières de sécurité
 DOSSIER NO: 00026496-1 89008 2018-07-06-21
 COÛT DES TRAVAUX: 138 395,00 \$
 MONTANT DE LA SUBVENTION: 50 016,00 \$
 VERSEMENT: 1er versement, exercice financier 2018-2019

LIEU DES TRAVAUX: Boulevard Barrette
 DESCRIPTION: Mise en place de revêtement mécanisé
 DOSSIER NO: 00027698-1 89008 2018-04-09-26
 COÛT DES TRAVAUX: 138 395,00 \$
 MONTANT DE LA SUBVENTION: 102 800,00 \$
 VERSEMENT: 1er versement, exercice financier 2018-2019

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été réalisés sur les voies de circulation précédemment mentionnées dont la responsabilité incombe à la Ville conformément aux dépenses approuvées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2018-525

Approbation des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour l'exercice financier 2019.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE les prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, montrant des revenus de 447 716 \$ et des dépenses de 447 716 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

RÉSOLUTION 2018-526

Approbation des prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour l'exercice financier 2019.

QUE les prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, montrant des revenus de 417 901 \$ et des dépenses de 417 901 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'une demande d'appui auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a été présentée par Mme Aline Denis et M. Nelson Bélanger dans le but de louer ou d'acquérir une partie du lot 5 851 966 du cadastre du Québec, à des fins de développement;

ATTENDU QUE cette partie de lot est située en bordure du chemin Val-la-Forêt, réalisé par la Ville de Val-d'Or

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 202-2611, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2018-527

Demande d'appui auprès du MERN présentée par Mme Aline Denis et M. Nelson Bélanger pour la location ou l'acquisition d'une partie de lot située sur le chemin de Val-la-Forêt à des fins de développement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse la demande d'appui auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles présentée par Mme Aline Denis et M. Nelson Bélanger dans le but de louer et d'acquérir une partie du lot 5 851 966 du cadastre du Québec, située en bordure du chemin Val-La-Forêt, à des fins de développement.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Motion de félicitations concernant la collecte au profit des paniers de Noël.

Motion de félicitations concernant la collecte au profit des paniers de Noël.

Le maire souligne la mobilisation et la solidarité qui ont marqué la collecte de fonds annuelle au profit des paniers de Noël.

Diverses initiatives, tels la Grande Guignolée des médias, le déjeuner des pompiers, le match des toutous des Foreurs ainsi que la générosité des citoyens et des entreprises ont permis d'amasser une somme cumulative de près de 110 000 \$, permettant ainsi la confection et la distribution de 508 paniers de Noël.

Le travail et la collaboration exceptionnels de quelque 500 bénévoles oeuvrant à cette cause, plus particulièrement ceux de M. Éric Lafleur, du Service de sécurité incendie et de M. Gaston Noël, du Comité des paniers de Noël, sont également soulignés.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

COMMENTAIRE

Motion de félicitations à Mme Manuelle Charbonneau, du Club de sauvetage sportif Dam'eauclês.

Motion de félicitations à Mme Manuelle Charbonneau, athlète du Club de sauvetage sportif Dam'eauclês.

La conseillère Madame Céline Brindamour adresse une motion de félicitations à une jeune athlète de 17 ans, Manuelle Charbonneau, membre du Club de sauvetage sportif Dam'eauclês, qui s'est illustrée lors du Championnat du monde de sauvetage sportif 2018 tenu en Australie du 21 au 25 novembre dernier. Celle-ci a établi, en duo avec son collègue Jordan Stott, un nouveau record du monde à l'épreuve du lancer de la corde, et a également remporté une médaille de bronze à l'épreuve *Priorité*. Manuelle était l'unique représentante québécoise au sein de l'équipe canadienne.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

Lettre de Mme Josette Pelletier, présidente de Corporation Rues principales Val-d'Or inc., au conseil de ville: Remerciement pour la contribution de la Ville à l'organisation de la parade du Père Noël, le 1er décembre dernier.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Madame Vincent, résidente de la rue Champlain, questionne les dépenses que la Ville devra encourir relativement à la patinoire Bleu Blanc Bouge. Le maire explique que ces dépenses seront défrayées par la Fondation des Canadiens et que la Ville assumera le coût des aménagements accessoires, dont un bâtiment de service, qui permettront son utilisation toute l'année.

Elle commente également la somme prévue au budget pour les travaux devant être réalisés sur le réseau pluvial, souhaitant que la situation soit réglée.

Madame Suzanne Couture s'enquière de la subvention demandée pour la tenue de la *Semaine des aînés*. Le maire confirme qu'une somme a été allouée. Elle transmet également les remerciements de la famille de feu Madame Yolette Lévy, qui a apprécié la présence du maire ainsi que de plusieurs membres du conseil aux funérailles.

Monsieur Jean-Louis Julien, résident de la rue Lauzanne, dans le secteur Sullivan, se dit en désaccord avec le règlement 2018-50 en ce qui concerne l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire selon sa compréhension de cette disposition. Celui-ci semble satisfait des explications reçues.

Monsieur Félix-Antoine Lafleur souhaite obtenir copie de la présentation du budget faite par le maire. Il est informé que la documentation sera disponible dès ce soir sur le site Internet de la Ville.

RÉSOLUTION 2018-528

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 38.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière